



Joussour

« Passerelles »

Bulletin de l'Association Racines et Citoyenneté

Edito

La Serbie est un pays membre des Nations Unies et une résolution de cette institution reconnaît que la région du Kosovo est une portion du territoire souverain de cet Etat. Pourtant le gouvernement de la Belgique a reconnu, en moins de 6 jours, la déclaration d'indépendance de cette région.

La Cisjordanie et Gaza sont des régions qu'aucun pays ne reconnaît comme relevant du territoire souverain « d'Israël », pas plus que ce dernier. Pourtant, le gouvernement de la Belgique refuse de participer à l'auto-détermination des Palestiniens qui attendent depuis 6 décades. Pire, il vient d'accorder une aide l'« Autorité palestinienne », c'est à dire au gouvernement illégal formé par ceux qui ont perdu les élections (1). Ce qui est une aide indirecte aux occupants eux-mêmes — l'aide leur permettant de se soustraire à leurs obligations internationales en tant que puissance occupante (voir notre encadré en p. 4).

Ces deux positions du gouvernement belge ne sont contradictoires qu'en apparence. Leur point commun est constitué par le refus du respect du droit international dans le cadre minimal de la Charte des Nations-Unies et de ses résolutions. Conclusion : il n'y a que les pays qui ne sont pas des alliés du gouvernement belge qu'on peut amputer de leur territoire.

Par ailleurs, il y a des réfugiés soudanais au Tchad et le gouvernement de la Belgique y a envoyé des troupes pour prétendument les protéger. Il y a tout autant, sinon plus, de réfugiés à Gaza dont les camps sont soumis à des bombardements aveugles de l'Etat sioniste. Pourtant le gouvernement de la Belgique n'y a pas envoyé le moindre soldat. Là aussi la contradiction entre ces deux attitudes n'est qu'apparente. Au fond, tout devient cohérent quand on a compris que les réfugiés ne comptent pas. Ni là, ni ailleurs. Ce qui compte, c'est ceci : il est bon de déstabiliser le Soudan pour accéder à son pétrole et à ses richesses (éventuellement en créant un nouveau pays appelé le Darfour) ; mais il n'est pas bon de

déstabiliser l'Etat sioniste parce que sa puissance militaire fait déjà partie du maintien de l'accès au pétrole de la région.

C'est la même cohérence que l'on retrouve dans le renforcement des troupes belges en Afghanistan : ils vont directement participer aux combats et on leur envoie des F16 pour bombarder la "racaille" de là-bas. En passant, ils soulageront les troupes des Etats-Unis qui ont besoin d'effectifs en Irak.

La note de programme du gouvernement belge en préparation appelle cela « *assumer nos responsabilités en matière de sécurité internationale* » (2). En clair : aider les Etats-Unis à opprimer les autres peuples pour les exploiter : en accédant sans problèmes soit à leurs marchés soit à leurs richesses. ■

L'équipe

(1) Le 4 mars, L'actuel ministre de la Coopération au développement (Ch. Michel, MR) a signé avec son « homologue palestinien » un accord pour 2008-2011. Sur les 86 millions d'euros d'aide accordés, 50 sont pour l'aide directe et 36 pour subsidier divers projets et organisations (Education, services sociaux, infrastructures, santé). Par ailleurs, Le même ministère interviendra avec 9 millions d'euros dans le projet Pegase de l'UE conçue pour contourner ceux qui ont gagné démocratiquement les élections. (*Le Soir*, 05/03/08)

(2) *La Libre Belgique*, 11/03/08 — ce qui est le fond de la politique extérieure de tous les pays « occidentaux ».

sommaire

Chronique	2
Palestine : affamer et tuer	4
Irak : cinq ans de résistance	5
Documentation	6

Chronique

Cette chronique est réalisée à partir du journal *Le Soir* et de la revue de la presse belge du Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI, Bruxelles), sur le site <http://www.cbai.be/documentation/presse.html>

Racisme et discriminations

Le Racisme tolérable des hauts fonctionnaires

André, 42 ans, belge d'origine rwandaise, est un fonctionnaire dans un service public de la Région de Bruxelles-Capitale (Commerce extérieur). Le 1er février 2007, parce qu'il suppose que des notes critiquant sa gestion ont été écrites par André, son chef de service et directeur de Bruxelles-Export s'énerve. Devant cinq témoins, il déclare : « *S'il s'agit de la personne de haute taille et de couleur, je vais le tuer (...) Si c'est lui... le génocide du Rwanda n'est pas terminé.* »

André n'en revient pas, lui qui a perdu ses deux parents durant le génocide en 1994. Son supérieur refusant de s'excuser, il décide de porter plainte pour harcèlement moral. Il alerte les syndicats, les ministres compétents, le Centre pour l'égalité des chances. Une procédure disciplinaire est engagée contre le coupable qui, six mois après les faits, écope d'une sanction ridicule : 3 mois de suspension avec retenue de salaire. Pire : en appel, la sanction est ramenée à un mois avec maintien du salaire (un mois de congé supplémentaire !) à la demande de la secrétaire d'Etat à la fonction publique (du parti social-chrétien flamand). André envisage maintenant de porter l'affaire devant un tribunal civil. Car il y a non un délit, mais trois : racisme, menace de mort et harcèlement. (*Le Soir*, 11/01/08, 12-13/01/08, 15/01/08).

Le racisme toléré dans un média public

TV Brussel est la chaîne communautaire flamande présente dans la Capitale. Le 13 août 2007, elle interviewe Arthur Van Amerongen, un journaliste hollandais qui est sur le point de publier un livre sur la communauté marocaine. Il prétend avoir « infiltré » cette communauté marocaine à laquelle il s'en prend de fa-

çon violente. Extraits : « *Ces gens [les Marocains] n'ont rien à voir avec la Belgique, ils haïssent les Belges* » ; « *Vous devriez vous concentrer sur les 25% de musulmans vivant à Bruxelles. Le danger est là. Les Marocains sont bien plus dangereux que les Wallons* » ; « *Avec leur barbichette, les pieds nus dans leur chaussures... Non, cette communauté est une bombe à retardement.* » ; etc...

Un extrait de cette émission est resté accessible sur le site *dailymotion.com* pendant plusieurs semai-

nes. Ce qui a fait réagir des citoyens belges et marocains : une pétition sur internet a recueilli 500 signatures et a été transmise à la chaîne pour demander un droit de réponse.

Résultat : l'extrait a été retiré de *dailymotion*, mais le rédacteur de la chaîne a refusé de s'excuser. Son argument : « *du point de vue flamand, par rapport à ce genre de discours, on pense qu'on peut en parler dans les médias.* » Or la chaîne est une chaîne publique. Elle est donc financée par les deniers de tout le monde. Est-ce que les Marocains et les Belges d'origine marocaine ne rentrent pas dans le « point de vue flamand » ? Selon cette logique, la réponse est négative et la communauté marocaine a donc le « devoir » de payer pour être insultée. (*Le Soir*, 14/11/08). ■

Culte musulman

Discriminations

Lors d'une demande de naturalisation, le Parquet est requis pour enquêter sur la condition concernant les « faits personnels graves ». Il peut émettre un avis négatif même s'il n'y a pas eu de condamnation. La Sûreté de l'Etat intervient aussi et peut s'opposer à une demande parce que le mari de la demandeuse aurait entretenu des liens avec un « mouvement islamiste ». Il peut également motiver son refus par un simple et terrible « connu de nos services ». On apprend en passant que les professeurs de religion musulmane - et seulement eux - sont marqués d'un code particulier dans le fichier de l'Office des étrangers. (Source : le livre sur l'intégration dont nous rendons compte en page 6).

L'Exécutif des Musulmans de Belgique

Par comparaison avec les autres cultes, l'organe chargé de la gestion du temporel du culte musulman est le seul qui soit démocratiquement élu. Cette élection donne lieu à de multiples ingérences. Tout d'abord, celle de l'Etat par le biais du ministère de tutelle (La Justice). Elle se manifeste de deux manières : on pousse à se porter candidat des personnes qui sont proches politiquement ou qui défendent tel ou tel courant théologique et on soumet les élus à un filtrage de la Sûreté de l'Etat s'ils sont élus à l'organe exécutif. Tout se passe comme si on élisait des représentants politiques, alors qu'il s'agit simplement d'organiser des choses élémentaires comme la reconnaissance des mosquées ou la nomination des imams, des professeurs de religion et des aumôniers de prison. Il y a ensuite les ingérences des pays d'origine. Elles sont favorisées par les catégories prévues par le mode de scrutin : Marocains, Turcs, convertis, autres. Résultat : l'organe chef de culte est aujourd'hui paralysé. Et il continuera à avoir des problèmes tant que ne cesseront pas ces ingérences.

Encore le voile

Le 28 janvier dernier, après celles d'Anvers, Gand, Lokeren et Ninove, la commune de Lierre a adopté un règlement interdisant le port du foulard aux employées qui travaillent aux guichets. A part les socialistes, tous les partis se sont retrouvés avec l'extrême-droite (VB) pour voter le règlement. Mais ils n'ont pas prévu la réaction. Des associations de personnes d'origine étrangère ont envoyé une lettre ouverte aux autorités communales dans laquelle elles annoncent rompre tout lien avec la ville. Et elle a ébranlé la coalition au pouvoir (Libéraux, sociaux-chrétiens et socialistes). La bourgmestre libérale a jugé la réaction exagérée. Mais il est facile de voir qui exagère quand on sait qu'en fait il n'y a qu'une seule employée voilée dans tout le service communal. (*Le Soir*, 13/02/08) ■

Réfugiés et sans-papiers

Mouvement des sans-papiers

Le 17 décembre dernier, 150 sans-papiers d'une quarantaine de nationalités se sont installés dans un local inoccupé de la Communauté française (Rue Royale à Bruxelles) avec l'accord ultérieur de celle-ci. Le premier janvier de cette année, ils y ont entamé l'une des grèves de la faim les plus longues de l'histoire du mouvement pour la régularisation : 50 jours (après les 55 jours des Afghans à Evere en 2007). Ils demandaient une régularisation collective illimitée dans le temps. Ils n'ont pas obtenu ce qu'ils demandaient, mais ils ont obtenu quelque chose qu'ils n'auraient pas obtenu sans lutte : un titre de séjour provisoire (trois mois) qui serait prolongé d'un an s'ils trouvent un emploi... et s'y maintiennent. Parallèlement à la grève de la faim, il y a eu des manifestations, des sit-in devant les sièges des partis de la coalition gouvernementale favorables à la régularisation et des rassemblements réguliers dans plusieurs villes. (*Le Soir*, 18/12/07 ; 04-10/01/08 ; 07-20-21/02/08)

Grève de la faim au centre fermé de Vottem

Depuis le vendredi 29 février dernier, plusieurs dizaines de personnes détenues dans le centre fermé de Liège ont entamé une grève de la faim. Elles veulent protester contre les conditions de détention (surpopulation, manque de suivi médical...). Ils veulent surtout protester contre la détention elle-même. Elles n'ont en effet commis aucun délit et demandent leur libération. C'est la première fois que ce centre connaît une grève aussi massive. Une manifestation de soutien a eu lieu le mercredi 5 mars devant les grilles du centre. (*Le Soir*, 04 et 05 /03/08 ; Communiqué du Cracpe, association de soutien)

L'arbitraire ordinaire dans un « pays de droit »

En moins de 6 ans, la Belgique a été condamnée trois fois par la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg et toujours pour les mêmes motifs : traitements inhumains et dégradants. Une première fois en

2002 au sujet de l'expulsion des tziganes, puis une deuxième fois en 2006 au sujet de l'expulsion de la petite Tabita (5 ans). La troisième fois c'était le 24 janvier dernier et la décision est prise à l'unanimité des juges, ce qui est rare, et condamne l'Etat belge à verser 15.000 euros de dommages et intérêts aux victimes.

Voici les faits. Fin 2002, Mohamed et Abdelhadi, deux jeunes Palestiniens fuyant un camp de réfugiés du Liban, arrivent par avion à Bruxelles. Ils introduisent une demande d'asile et sont immédiatement incarcérés dans un centre fermé. Après le rejet de leur demande, ils font appel et, le 23 janvier 2003, le tribunal ordonne leur remise en liberté. L'Office des étrangers leur applique alors sa méthode préférée pour contourner les décisions judiciaires : il les « libère » dans la zone de transit de l'aéroport de Zaventem, c'est à dire pas du tout. Après plus de 11 jours pour l'un et 15 jours pour l'autre, une nouvelle décision de justice exige une vraie libération. L'Office des étrangers les fait alors sortir de la zone de transit, mais pour les arrêter et les transférer de nouveau dans un centre fermé. Après quelques jours, ils sont expulsés de force vers le Liban où les attend un camp de réfugiés genre Sabra et Chatila.

L'Office des étrangers n'est qu'une administration sous la tutelle du ministre de l'Intérieur qui est responsable des agissements de ses subordonnés et il est clair qu'il laisse faire. Le ministère de l'Intérieur n'est qu'un département du gouvernement qui est responsable collectivement des agissements de l'un de ses ministres et il est tout aussi clair qu'il laisse faire. (*Le Soir*, 25/01/08 ; 09-10/02/08)

L'enfermement des enfants

Le 30 juin 2007, Angélica, une jeune fille équatorienne de 11 ans et sa mère ont été arrêtées et placées dans un centre fermé de Bruxelles. La médiatisation de l'affaire a attiré l'attention sur le fait que ce n'était pas un cas exceptionnel. La réaction du Président de l'Equateur, Rafael Correa, est très instructive. Il a déclaré : « *S'il vous plaît, que se serait-il passé si un gouvernement latino-américain avait emprisonné une mère européenne et sa fille ?* ». On aurait hurlé à la barbarie, voilà ce qui se serait passé !

La mère et sa fille ont été libérées depuis mais pas régularisées. Le papa, équatorien aussi, est à son tour menacé d'expulsion alors qu'il est père d'un enfant de 5 ans de nationalité belge. (*Le Soir*, 04/01/08). ■

Citoyenneté

Le rapport annuel du Comité R (organe de contrôle parlementaire des services de renseignements) confirme que la Belgique a bel et bien voulu livrer Bahar Kimyongur - citoyen belge - à la Turquie en violation de toutes les règles de droit. En effet, Le 26 avril 2006, une réunion secrète a rassemblé 25 magistrats et fonctionnaires représentant l'Intérieur, la Justice et les services du Premier ministre. Le but : la Belgique ne pouvant extraditer un de ses ressortissants, il s'agissait de trouver une « solution » pour l'extrader illégalement, comme dans les républiques bananières. Comment ? organiser une surveillance avec l'espoir que Kimyongur se rende en Hollande, le faire arrêter par la police hollandaise qui le mettrait alors à la disposition des autorités turques.

Interpellée, la Ministre de la Justice de l'époque (Mme Onkelinx, PS)

avait multiplié les versions et on pouvait en déduire qu'elle mentait très probablement. Maintenant, avec le rapport du Comité R, on sait avec certitude qu'elle mentait.

Pour rappel, Kimyongur était alors en attente de son procès comme sympathisant d'une organisation d'extrême-gauche turque. Le tout dans le cadre de l'arsenal juridique de la loi de 2003 sur les infractions terroristes dont on voit de plus en plus l'une des finalités : interdire à des citoyens belges - n'importe quels citoyens belges - d'avoir une opinion différente de celle du gouvernement (et des groupes d'intérêts associés) sur la politique extérieure de la Belgique.

Pour rappel aussi, Kimyongur avait été condamné en première instance à 5 ans de prison ferme, puis acquitté début février de cette année. Il compte maintenant porter plainte pour « coalition de fonctionnaires » et exiger des réparations civiles de l'Etat belge. (*Le Soir*, 25/01, 08/02/08). ■

Palestine

Encercler, affamer et tuer pour soumettre

Les dirigeants sionistes voulaient que leurs alliés à l'intérieur du Fatah gagnent les élections et ils ont perdu. Ils voulaient que ces mêmes alliés gagnent la guerre contre le Hamas à Gaza et ils ont perdu. Pour briser la volonté de lutte du peuple palestinien à Gaza, ils n'ont plus eu d'autre choix que d'intensifier la répression directe.

La Bande de Gaza est principalement peuplée de réfugiés palestiniens expulsés des villages voisins pour que « Israël » ait « le droit d'exister » (1). Briser la volonté de ces réfugiés de rentrer chez eux a toujours été une préoccupation fondamentale des dirigeants sionistes.

Ils ont ainsi depuis longtemps soumis Gaza à un encerclement qui en a fait une immense prison à ciel ouvert - la plus grande prison de la planète. Mais cela ne suffit plus aux dirigeants sionistes. Depuis qu'ils ont échoué à placer à sa tête des Palestiniens prêts à sacrifier les réfugiés, ils ont déclaré la Bande de Gaza « entité hostile » (septembre 2007) et ont commencé à y mener des raids de plus en plus meurtriers : bombardements aveugles par air et par mer, liquidation des dirigeants de la résistance, destruction des cultures et des infrastructures (2). Depuis le 17 janvier de cette année, l'intensité de cette opération est montée d'un cran par l'application d'un blocus total : pas de nourriture, pas d'eau potable, pas d'électricité, pas de médicaments, pas de passage des fonds d'aide d'urgence de l'ONU. Une véritable guerre d'anéantissement.

Comme d'habitude, les Etats-Unis ont immédiatement soutenu cette guerre. George Bush a qualifié de « légitime défense » les raids de l'aviation sioniste. Il a empêché le Conseil de sécurité de l'ONU d'adopter une résolution condamnant le blocus et, lors de sa dernière visite dans la région, il a confirmé l'aide de 30 milliards de dollars promise à l'Etat sioniste.

Malgré un embarras de façade et quelques nuances avec les Etats-Unis, les gouvernements européens assistent aussi à cette barbarie avec une indifférence presque totale. Dans ce cas précis, tout comme les Etats-Unis, ils ne s'autoproclament pas « communauté internationale » pour crier aux « violations des droits de l'Homme », aux « atteintes au

droit international humanitaire » et aux « crimes de guerres ». Pourquoi ? parce que le coupable est un allié qu'ils veulent ménager et parce que le désir et la volonté de liberté de la victime - discriminée, spoliée et occupée - sont perçus comme un danger.

Dans le monde arabe, les régimes ont réagi avec la même indifférence. Mais les peuples ne les ont pas suivis. Pour demander la levée du blocus, il y a eu des manifestations importantes un peu partout : Jordanie, Egypte, Maroc, Mauritanie...

En Europe, plusieurs manifestations et rassemblements ont eu lieu aussi. En Belgique, trois rassemblements ont eu lieu à Bruxelles, dont l'un devant les Bâtiments des institutions européennes. A Liège, le 25 janvier, un premier rassemblement a réuni plus de 200 personnes.

Mais c'est du peuple palestinien lui-même qu'est venue la réponse. Le 22 janvier, au moment même où le ministre de la défense de l'Etat sioniste était félicité pour sa réussite à affamer les Palestiniens, des mil-

liers de femmes ont organisé une marche pour briser le blocus, côté égyptien - le maillon faible de la chaîne qui étouffe Gaza. Elles ont bravé les matraques, les gaz lacrymogènes et les armes de la police égyptienne pour aller acheter de quoi survivre. Le lendemain, renforcées par la destruction à l'explosif du mur de séparation, des dizaines de milliers de personnes ont franchi la frontière dans un même élan collectif de courage - « la plus grande évasion de prison de tous les temps », a écrit un journaliste.

La leçon

Le soutien que nous apportons ici au peuple palestinien est important et nous devons le continuer : manifestations, rassemblements, appel au boycott, dénonciation de la complicité des gouvernements européens. Mais le plus important, ce qui est décisif, c'est ce que fait le peuple palestinien lui-même pour se libérer de l'oppression. ■

(1) Sderot par exemple, sur laquelle sont lancées les roquettes Kassam, était il y a moins de 60 ans le village de Nadj.

(2) Les dirigeants sionistes ne ménagent même pas leurs alliés palestiniens. Ils ont placé Naplouse sous couvre-feu et, fin décembre 2007, leurs escadrons de la mort ont abattu en Cisjordanie le garde du corps personnel de l'ancien premier ministre Ahmed Qoreï.

Position du gouvernement belge

Rappelons d'abord que, après la victoire du Hamas aux élections législatives en 2006, Le gouvernement belge s'est empressé de s'aligner avec enthousiasme sur la politique européenne de boycott du nouveau gouvernement palestinien. Le ministre belge de la coopération au développement qui a suspendu toute aide jusqu'à ce que le Hamas se soumette, appartenait au Mouvement Réformateur (MR) de M. Reynders et le Parti socialiste faisait partie du gouvernement qui a pris une telle mesure. En revanche, face au blocus criminel, face à la dernière opération barbare de répression des Palestiniens, le nouveau ministre de la coopération (toujours MR) s'est contenté de dire que la « réaction israélienne [était] excessive et disproportionnée. » Entendez par là : il faut tuer, mais pas trop.

Directement ou par le biais de l'Europe, le gouvernement belge participe aux subventions accordées à « l'Autorité » ou aux associations palestiniennes dans le domaine de l'éducation, des soins de santé, des services de base, des infrastructures, etc... Or, selon la Quatrième Convention de Genève, c'est l'occupant qui doit fournir aux occupés un minimum de services dans les domaines cités. En subventionnant ces domaines, le gouvernement belge aide non les Palestiniens mais l'Etat sioniste qui peut ainsi faire des économies budgétaires et les orienter vers la construction des colonies ou le renforcement de l'armée d'occupation. La coopération au développement des « territoires palestiniens » est en fait une coopération au maintien et au développement de l'occupation.

Irak

Cinq ans de résistance

Cela fait cinq ans que les troupes américaines et celles de leurs alliés occupent l'Irak. Mais cela fait cinq ans aussi que le peuple irakien leur oppose une résistance extraordinaire. Le point de la situation.

Les Américains et leurs alliés voulaient mettre rapidement fin à l'occupation directe en brisant toute résistance pour placer au pouvoir un gouvernement irakien à leur solde. De ce point de vue, le fait que les activités de résistance durent depuis cinq ans est déjà une victoire en soi. Celle-ci est d'autant plus remarquable qu'elle s'est faite aux dépens de la plus puissante machine de guerre de la planète.

La résistance

La résistance est très diversifiée et certaines de ses composantes recourent à des méthodes de lutte incorrectes. Mais le courant principal est celui qui ne vise que les troupes d'occupation et leurs supplétifs irakiens. Elle a amélioré son unité (une dizaine de groupes avec des effectifs estimés à 40.000 hommes). Elle bénéficie aussi d'un relatif soutien de la population, comme le montre la nature de certaines opérations qui sont impossibles sans ce soutien. Mais surtout, les activités de résistance sont d'une efficacité encourageante au vu des pertes humaines et matérielles infligées aux occupants (voir encadré). Cette efficacité apparaît indirectement aussi dans l'augmentation des troupes américaines (30.000 de plus pour un total de 170.000 en 2007) et dans le fait qu'il y a des zones entières où les soldats de l'occupation n'osent pas s'aventurer, comme celle d'Al-Anbar dans le nord-ouest.

La durée de la résistance a engendré d'énormes pertes financières aussi. Chaque mois de guerre en Irak, coûte environ 5 milliards de dollars, pour payer matériel, salaires, logistique et services soustraits. Selon une moyenne d'estimations diverses (dont celle du Congrès américain), le montant total des dépenses militaires en Irak depuis mars 2003 a déjà dépassé les 450 milliards de dollars. Et pour l'année fiscale 2008, le budget de la défense prévoit un budget record de 515 milliards de dollars.

Les occupants

L'échec de l'agression du gouvernement américain contre le peuple irakien a eu des conséquences importantes. Tout d'abord sur ses alliés « occidentaux ». Ceux qui n'ont pas participé directement à l'agression ont de nouvelles raisons de rester à l'écart. Aucun des chefs de gouvernement qui ont activement participé à l'agression n'est aujourd'hui au pouvoir (Australie, Espagne, Royaume Uni). Les petits alliés se sont retirés les uns après les autres : leurs troupes sont ainsi passées de 50.000 en 2003 à 10.000 en 2007 (*Monde diplomatique*, mars 2008).

Cet isolement du gouvernement des Etats-Unis a été renforcé par l'apparition de nouveaux pôles : Russie-Chine-Inde, pays d'Amérique latine où les gouvernants pro-américains ont perdu le pouvoir dans de nombreux pays (Guatemala, Venezuela, Chili, Argentine, équateur, Bolivie, Brésil...).

L'échec en Irak a eu des conséquences aux Etats-Unis mêmes : renforcement du mouvement de masse anti-guerre qui a essaimé dans des milieux inattendus (le cinéma et la culture) ; discrédit des architectes de l'agression : défaite des Républicains au Congrès, départs en cascade de leurs tenors : Rumsfeld, Bolton, Wolfowitz, Perle...

L'échec a eu des conséquences sur les alliés irakiens également. Ils

ont été fragilisés par le désarroi de leurs protecteurs et se sont éparpillés en une multitude de groupes avec chacun ses chefs, ses milices, ses infiltrés dans l'armée ou la police. Tout cela ne favorise ni leur unité ni l'efficacité de leur collaboration.

Cette situation a obligé les gouvernants américains à revoir leurs plans. Dans leurs propres rangs beaucoup ne parlent plus de victoire mais de plan de retrait. Après avoir essayé de gérer la situation par le chaos (création et financement de milices pour entretenir un climat de « guerre ethniques et religieuses »), ils ont été contraints de combattre une partie d'entre eux (courant sardiste...). Ils ont fait voter une loi sur la fin de la mise à l'écart du personnel militaire, culturel et administratif du parti Baath. Ils ont aussi introduit de la souplesse dans leur attitude envers le gouvernement irakien qui a toujours soutenu leurs alliés chiites. Ils ont enfin cherché, à grand renfort de dollars, des alliés dans le groupe sunnite (le mouvement *Sahwa*).

Conclusions

1. la résistance se porte bien et peut se développer dans des conditions internationales devenues plus favorables ;
2. les occupants sont affaiblis et isolés ;
3. Leurs alliés irakiens sont ébranlés et divisés ;
4. la période des années 90 durant laquelle les gouvernants américains faisaient à peu près ce qu'ils voulaient et pensaient tout gérer par la force tire à sa fin. Cette situation, favorable aux peuples en quête de libération et de démocratie authentique, le peuple irakien y a contribué de façon décisive. ■

Les pertes américaines

Depuis le début de l'invasion, pour la seule armée américaine et du propre aveu de ses responsables (voir www.icasualties.org), il y a eu 3.982 tués (chiffres mars 2008), et plus de 27.000 blessés (chiffres janvier 2008). Il y a eu aussi plus de 35.000 évacués (chiffres 2007), c'est à dire tous ceux qui sont été mis hors de combat non pas sur le terrain mais indirectement (maladies, dépressions, alcoolisme, désobéissance...).

Ces chiffres, énormes en eux-mêmes, ne sont pourtant qu'une partie de la réalité. Il faut y ajouter les pertes non comptabilisées par le Pentagone : les soldats qui se suicident, ceux qui désertent ; ceux qui n'ont pas la nationalité américaine (qui souvent s'engagent pour l'avoir) ; le personnel des sociétés de sécurité privées (les mercenaires) qui travaillent pour l'armée américaine : 182.000 dont plus de 400 ont déjà perdu la vie sur le terrain.

Documentation

Marco MARTINIELLO, Andrea REA et Felice DASSETTO (eds), **Immigration et intégration en Belgique francophone. Etat des savoirs**, Louvain-La-Neuve, Editions Academia-Bruylant, coll. « Intellection », 2007, 590 p.

Le livre tente de faire le point sur ce sujet en rassemblant une vingtaine de contributions. Elles sont regroupées autour de quatre thèmes : *les données de bases* (contexte, histoire, statistique) ; *les politiques publiques* (flux migratoires, naturalisation, emploi, éducation) ; *le marché du travail* (discrimination, syndicats, travail des clandestins, travail des femmes) ; *l'intégration et la citoyenneté* (scolarité, criminalité, participation politique, extrême droite, islam) ; *les nouvelles questions* (centres fermés et ouverts, troisième âge).

Comme celui sur les repères historiques, certains articles sont de simples inventaires commentés des études existantes sur le sujet traité. Comme celui sur le code de la nationalité, certains autres articles sont de véritables synthèses. On pointera dans cette catégorie, les très bonnes contributions sur les rapports des syndicats avec les immigrés (M. Alaluf), sur les centres fermés (M. Bietlot) ou sur la criminalité (F. Brion).

A signaler aussi l'article de H. Bousetta et M. Martiniello sur la participation politique. Il pointe la relative paralysie des élus d'origine immigrée, parce qu'ils sont coincés entre les attentes des partis qui les parrainent pour qu'ils captent les voix de leur communauté et les attentes de ceux qui les élisent pour qu'ils portent certaines de leurs revendications.

Dans l'ensemble, le livre est très riche en informations et analyses. Deux regrets. Certains articles sont écrits dans un style très hermétique : *les experts parlent des immigrés aux experts*. Par ailleurs, il n'y a aucun article sur la participation des immigrés au mouvement social et associatif : grèves, manifestations (en rapport avec la politique intérieure ou extérieure du gouvernement), révoltes des jeunes, formes d'auto-organisation et autres initiatives autonomes. Ici ce sont les *experts qui parlent des immigrés aux décideurs*.

Caroline SÄGESSER, **Le temporel du culte depuis sa régionalisation**, *Courrier Hebdomadaire* (CRISP, Bruxelles), n° 1968, 2007, 50 p.

Le document décrit les changements intervenus depuis la loi spéciale du 13 juillet 2001. Celle-ci a transféré l'organisation et le fonctionnement des institutions provinciales et communales aux trois régions. Comme conséquence, elle a aussi transféré une partie de la législation concernant la gestion des cultes.

Deux éléments ressortent de la description. Le premier est le fouillis des compétences dispersées entre pas moins de cinq niveaux de pouvoirs. Avec des différences : certains cultes ou la laïcité organisée dépendent d'un seul niveau, d'autres de plusieurs. Pour le culte islamique, il dépend du *fédéral* pour les traitements et les pensions des ministres de cultes, des services d'aumônerie dans les prisons et de la subsidiarité de l'Exécutif des musulmans de Belgique (organe chef de culte) ; il dépend du *régional* pour la reconnaissance des communautés locales (les mosquées) et leur financement (travaux concernant les lieux de culte), sauf pour celles établies dans les communes de la communauté germanophone ; il dépend du *provincial* pour une partie du financement des

lieux de culte (couverture du déficit de la gestion) ; il dépend du *communautaire* pour l'organisation des cours de religion ou du temps d'antenne dans les médias publics. Pour la « bonne gouvernance », on repassera !

Le deuxième élément qui ressort du document concerne les discriminations dont fait l'objet le culte musulman. Nous en avons déjà donné quelques exemples dans de précédents numéros (voir en particulier le n° 16). Elles tournent autour de trois axes principaux : ingérences dans le fonctionnement, contrôle policier et financement faible ou inexistant (il n'y a à ce jour aucun imam qui reçoive un traitement fédéral).

Un exemple significatif : Le décret de la région flamande (mai 2007) prévoyait que les membres de l'organe de gestion d'un lieu de culte soit automatiquement démissionnaires à l'âge de 75 ans. En décembre 2004, des membres catholiques et anglicans ont déposé un recours auprès de la Cour d'arbitrage qui leur a donné raison. Elle a estimé que la mesure était « une ingérence dans le droit des cultes reconnus de régler de manière autonome leur fonctionnement ». Or, une semaine plus tôt, cette même Cour avait au contraire estimé que l'intervention de l'Etat dans la convocation d'élections anticipées (pour le renouvellement de l'Assemblée des musulmans qui désigne l'organe chef de culte) n'était pas une ingérence ! ■

جمعية جذور و مواطنية

Association Racines et Citoyenneté

► Objectif

L'association s'adresse principalement (mais pas exclusivement) aux personnes originaires du monde arabe. En partant de la connaissance de leurs besoins réels, elle vise à promouvoir la volonté autonome des concernés à s'unir, s'organiser et agir pour rencontrer ces besoins. Sur ces bases, l'association entend encourager et développer toutes les activités, les initiatives et les collaborations qui leur permettent de :

- trouver leur place en Belgique dans l'égalité et la dignité, sans devoir renoncer à leurs racines ;
- contribuer à l'avènement de sociétés démocratiques et libérées de l'oppression étrangère dans les pays d'origine.

► Coordonnées

rue Herman Reuleaux 45 - 4020 Liège
Tél. : 04 341 50 87 ~ 0497 04 83 64
E-mail : demoise@yahoo.fr
Numéro de compte : 340-1219653-13



Association Racines et Citoyenneté

► Objectif

Fondée en avril 2003 à Liège, l'*Association Racines et citoyenneté* s'adresse principalement (mais pas exclusivement) aux personnes originaires du monde arabe. En partant de la connaissance de leurs besoins réels, elle vise à promouvoir la volonté autonome des concernés à s'unir, s'organiser et agir pour rencontrer ces besoins. Sur ces bases, l'association entend encourager et développer toutes les activités, les initiatives et les collaborations qui leur permettent de :

- *trouver leur place en Belgique dans l'égalité et la dignité, sans devoir renoncer à leurs racines ;*
- *contribuer à l'avènement de sociétés démocratiques et libérées de l'oppression étrangère dans les pays d'origine.*

► A l'actif de l'Association sur Liège

- Co-organisation pendant près de 5 ans d'un rassemblement hebdomadaire de solidarité avec le peuple palestinien sur la Place du Marché (de 2002 à 2007) ;
- Co-organisation de rassemblements en fonction de l'actualité : dénonciation des assassinats par les forces d'occupation sioniste du Cheikh Yacine, de Rantissi, soutien à la grande grève des prisonniers palestiniens, etc...
- Co-organisation de rassemblements et de manifestations de solidarité avec les peuples irakien et libanais (2003 à 2006) ;
- Organisation d'un rassemblement de dénonciation du caractère raciste des caricatures parues dans une journal danois (février 2005) ;
- Co-organisation d'un rassemblement de dénonciation de la répression violente contre les immigrés africains à Ceuta (octobre 2005) ;
- Animation d'un groupe de soutien électoral ayant abouti à l'élaboration de revendications spécifiques en matière de droits culturels et de lutte contre le racisme et les discriminations au niveau communal (2006) ;
- Contribution à l'activité de soutien aux anciens combattants africains contre le nazisme (avril-mai 2007) ;
- Contribution au soutien des luttes des sans-papiers ;
- Co-organisation d'une manifestation de soutien à la famille de Khalid Cherai (septembre 2007)
- Publication d'un bulletin trimestriel (16 numéros parus) ayant pour contenu des informations et des analyses axées sur l'égalité des droits des personnes d'origine étrangère et la solidarité avec les résistances des peuples du Moyen Orient ;
- Mise en place d'un centre de documentation sur les mêmes thèmes, etc...

► Coordonnées

Rue Herman Reuleaux 45 - 4020 Liège
Tél. : 04 341 50 87 ~ 0497 04 83 64
E-mail : demoise@yahoo.fr
Numéro de compte : 340-1219653-13